

NICE

ENSEMBLE INSCRIT AU QUARTIER CIMIEZ

Alpes Maritimes

34

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE**Site Inscrit**

Arrêté du 12 janvier 1942

Propriété

Publique et privée

Superficie

5,4 ha

Autres mesures de protection concernant le site

- MH inscrit Terrain Cocconato (24/08/1943)
- MH classé Temple d'Apollon (30/08/1947)
- MH classé Domaine Cocconato (31/03/1958)
- MH classé Arènes de Cimiez (13/05/1965)

Rayon de protection de 500 mètres des MH :

- MH classé Croix de marbre (26/03/1903)
- MH inscrit Vieux mur Ligure (28/03/1929)
- MH classé Château Val Rose et son parc (22/07/1991)
- MH inscrit Le Régina (06/07/1992)
- MH classé Monastère de Cimiez (04/06/1993)
- MH classé Monastère de Cimiez - jardin (19/05/1994)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- SC Colline du château (24/12/1935)
- SC Mont Alban, Mont Boron et Domaine Public Maritime (28/10/1993)
- SI Port de Nice et abords (02/01/1942)
- SI Façades, élévations et toitures des immeubles situés quartier des Ponchettes (15/05/1944)
- SI Terrasse de l'avenue Bieckert et abords (08/08/1945)
- SI Ensemble urbain Garibaldi Masséna (30/09/1966)
- SI Littoral de Nice à Menton (20/03/1973)

**COMPOSANTES DU SITE****Motivation de la protection**

Autour de la villa Garin de Cocconato, belle demeure de style génois dont la construction par Jean-Baptiste Gubernatis remonte à 1685, s'étend un parc et une oliveraie, dernier fragment à Cimiez des grandes propriétés patriciennes mêlant agrément et agriculture. Sous les plantations se cachent en fait les vestiges de l'antique Cemelenum, la ville gallo-romaine dont seules les arènes émergent du sol. A proximité immédiate du plateau, une petite éminence abrite l'oppidum Ligure aux origines de Nice. Juste à l'Est, le monastère franciscain fondé au XI^{ème} siècle domine la vallée du Paillon. A partir du XIX^{ème} de belles villas et résidences de luxe, s'établissent dans le quartier de Cimiez, à l'image du Régina tout proche. C'est un quartier apprécié pour sa quiétude à proximité du centre ville.

Dans ce contexte, le plateau de Cimiez recèle une grande valeur patrimoniale et symbolique aux yeux des niçois. Dans l'entre-deux-guerres le site antique n'a encore été que partiellement fouillé, bien que la présence de thermes soit connue depuis de premiers relevés au XVI^{ème} siècle. En 1922 la propriété est acquise par une société immobilière. La Ville de Nice décide de racheter l'ensemble pour assurer sa protection. L'inscription du plateau de Cimiez à l'inventaire des sites constitue une première étape dans la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine.

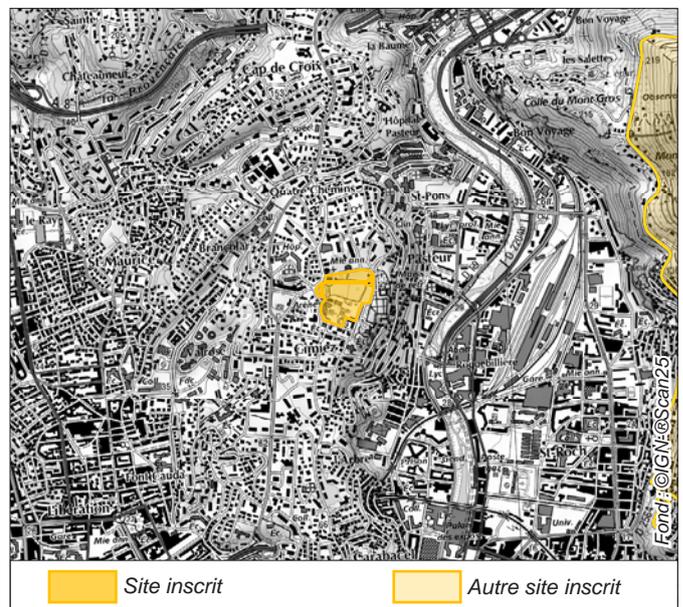
Etat actuel / Observations

Le site de Cimiez se scinde aujourd'hui en deux entités. Au nord l'ancienne olivaie est un parc public où l'avenue traversante est devenue une allée totalement piétonne. Les arènes gallo-romaines, restaurées, accueillent des manifestations publiques, dont jusqu'en 2010 le festival de jazz de Nice. Au sud, autour de la Villa Gubernatis, s'étend l'ensemble archéologique, avec d'une part le site fouillé une première fois en 1943, et de manière complète de 1954 à 1970, comprenant l'ancien groupe des thermes entièrement dégagé, et d'autre part un ensemble muséal exposant les collections antiques.

A partir de 1960 la villa Gubernatis abrite les collections archéologiques puis en 1963 le Musée Henri Matisse. Suite aux travaux de 1989 à 1993, les deux musées sont séparés. Le Palais Gubernatis devient le Musée Matisse, et un nouveau bâtiment mitoyen ultra moderne, aux formes évoquant les ruines, le Musée archéologique de Nice-Cimiez.

De nos jours l'ancienne olivaie constitue une respiration dans le tissu urbain dense, ce qui en fait un parc apprécié des niçois. La fréquentation est également liée aux tout proches jardins du monastère de Cimiez, aujourd'hui ouverts au public.

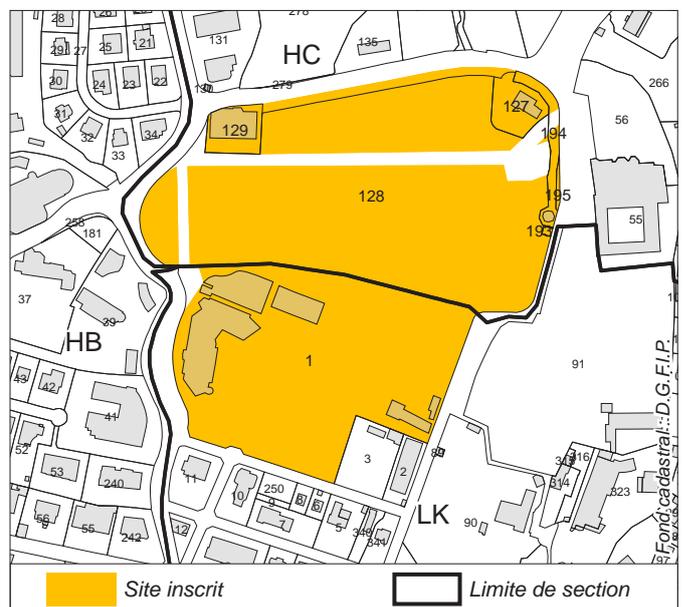
LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



Arrêté du 12 janvier 1942

Est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble constitué à Nice (Cimiez) - Alpes-Maritimes - par les Jardins des Moines, les façades, toitures, cour intérieure et cloître de l'ancien couvent, l'oppidum ligure, les élévations et couvertures de la villa Garin de Coconato et les terrains faisant partie de cette dernière propriété.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section HC parcelles n°127, 128p, 129, 193, 194p, 195 ; Section LK parcelles n°1p.



Report du périmètre sur le cadastre actuel